



Communauté de Communes de
Sézanne Sud-Ouest Marnais

RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS EXERCICE 2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEZANNE SUD OUEST MARNAIS
PROMENADE DE L'AUBE – 51 260 ANGLURE

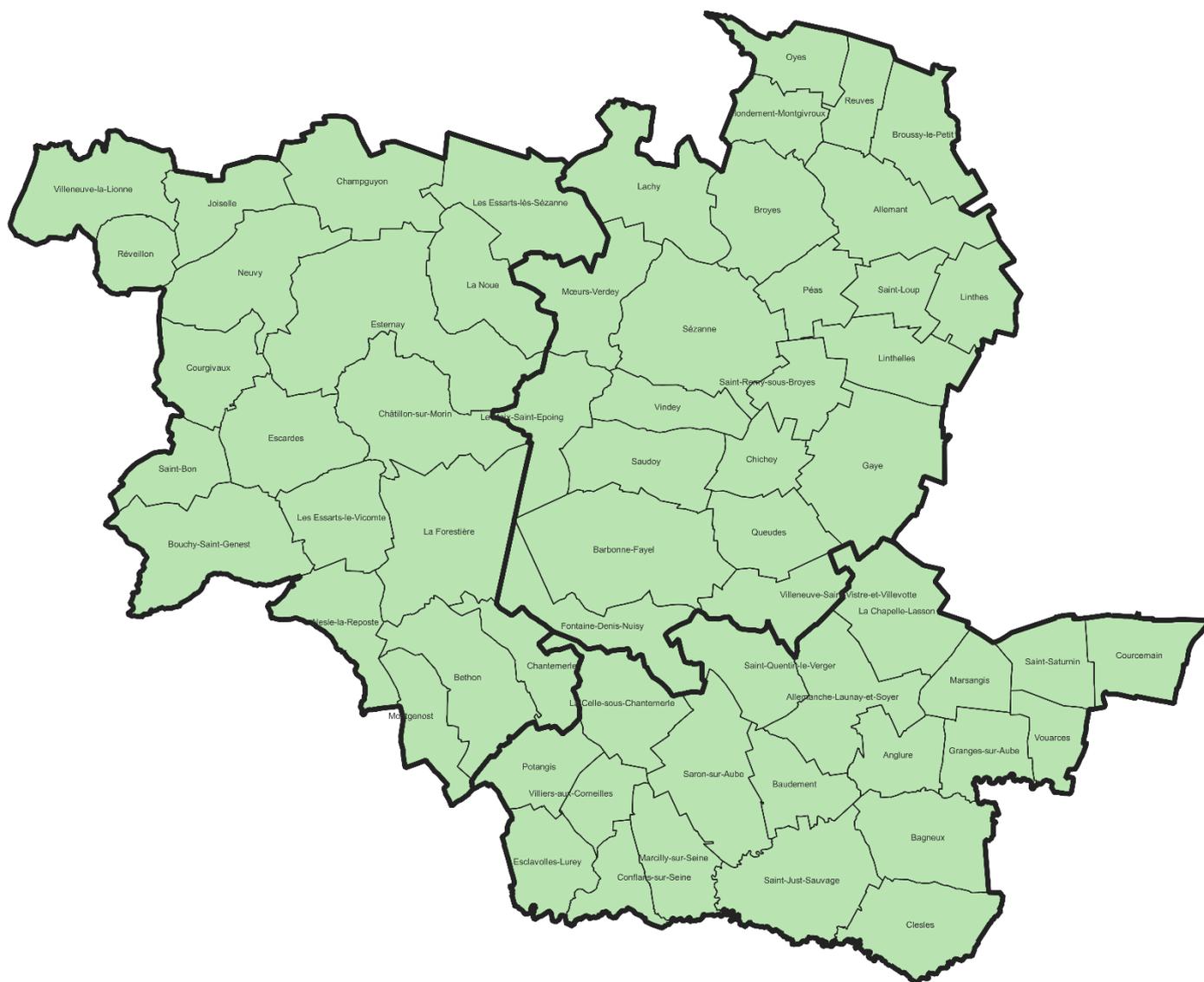
SOMMAIRE

1. Présentation.....	2
1.1. Présentation de la Communauté de Communes Sézanne Sud-Ouest Marnais.....	2
1.2. Présentation du service de la gestion des déchets.....	3
2. Cadre juridique	4
3. Cadre budgétaire	5
3.1. Indicateurs financiers	5
3.2. Les Investissements	8
4. Le service rendu	10
4.1. La collecte.....	10
4.1.1. Collecte en porte à porte.....	10
4.1.2. Collecte en apports volontaires	11
4.1.3. Les déchetteries	11
4.2. Le traitement des déchets	14
4.3. Le tri.....	17
4.4. Les évolutions	17
4.4.1. 2021, les composteurs	17
4.4.2. Les huiles de fritures et les capsules	18
4.5. L'évolution des consignes de tri en janvier 2023.....	19
5. Communication.....	20
5.1. Communication institutionnelle	20
5.1.1. Le MAG, magazine intercommunal.....	20
5.1.2. Nouveau guide du tri & Affiche déchetteries	21
5.1.3. Site internet & Facebook.....	23
5.2. Actions de sensibilisation	23
6. Chiffres clés 2021 à retenir	24
7. Lexique	25

1. Présentation

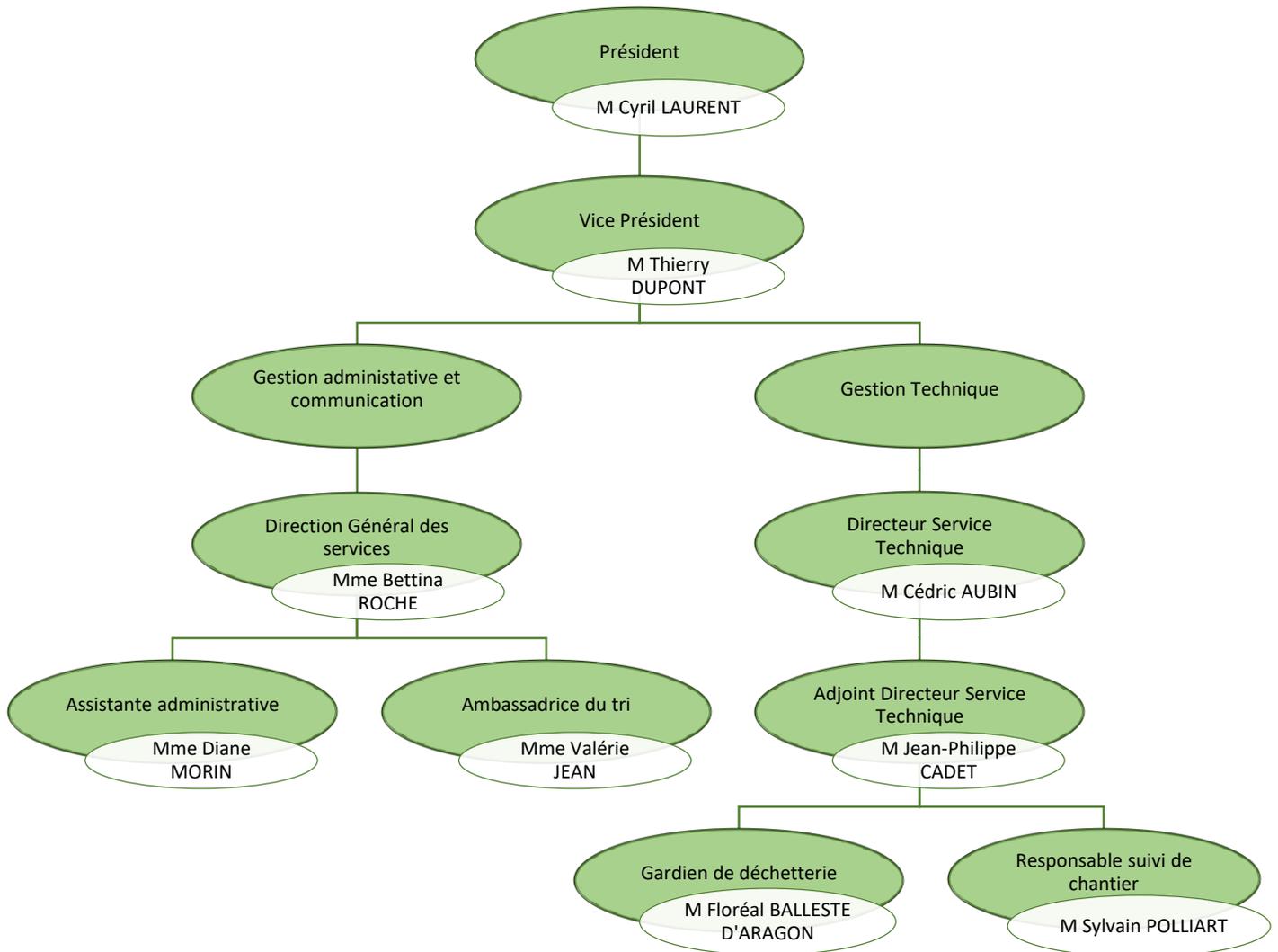
1.1. Présentation de la Communauté de Communes Sézanne Sud-Ouest Marnais

En 2021, la Communauté de Communes comptait 62 communes pour une population totale de 21 808 habitants, soit une densité de 29 hab./km².



1.2. Présentation du service de la gestion des déchets

M. Thierry Dupont est Vice-Président depuis le 11 juillet 2020, les agents intervenant sur cette compétence sont les suivants :



La CCSSOM met à la disposition des usagers, pour les questions ou réclamations relatives au service des déchets ménagers et assimilés, un accueil physique et téléphonique assuré par une ambassadrice du tri.

Vous pouvez la contacter par téléphone au 06.72.34.71.21 ou par mail à l'adresse : ambassadricedutri@ccsom.fr

Pour rappel les autres déchetteries sont gérées par du personnel de Suez, notre délégataire.

2. Cadre juridique

Depuis le 1er janvier 2018, la CCSSOM bénéficie d'un marché groupé avec la Communauté de Communes Brie Champenoise pour les prestataires suivants:

- **Lot 1 - SUEZ RV NORD EST** : traitement/valorisation des déchets des déchetteries
- **Lot 2 - ECT COLLECTE** : Collecte et transport des ordures ménagères résiduelles et des ERM/JRM (emballages ménagers recyclables - journaux-revues-magazines) en porte-à-porte
- **Lot 3 - MINERIS / SALEUR** : Collecte, transport et traitement des verres en apport volontaire
- **Lot 4 - ESAT DE SEZANNE** : mise à disposition de contenants, collecte, transports et traitement des cartons, livres, papiers et JRM des 4 déchetteries
- **Lot 5 - SUEZ RV NORD EST** : Gestion de trois des quatre déchetteries, et mise à disposition de contenants, collecte et transport des déchets verts, des métaux, des gravats et du tout-venant des quatre déchetteries
- **Lot 6 - COVERED** : Mise à disposition de contenants, collecte, transport et traitement des DDS (déchets diffus spécifiques) des quatre déchetteries

Ce marché arrive à échéance le 31 décembre 2022.

Toutefois en raison du programme d'Extension des Consignes de Tri (cf p 19) qui ne sera applicable par le SYVALOM avant cette date, il a été décidé de prolonger les délégations actuelles par un avenant d'un an.

Ainsi, le marché sera relancé courant 2022/2023 pour être applicable le 1er janvier 2024.

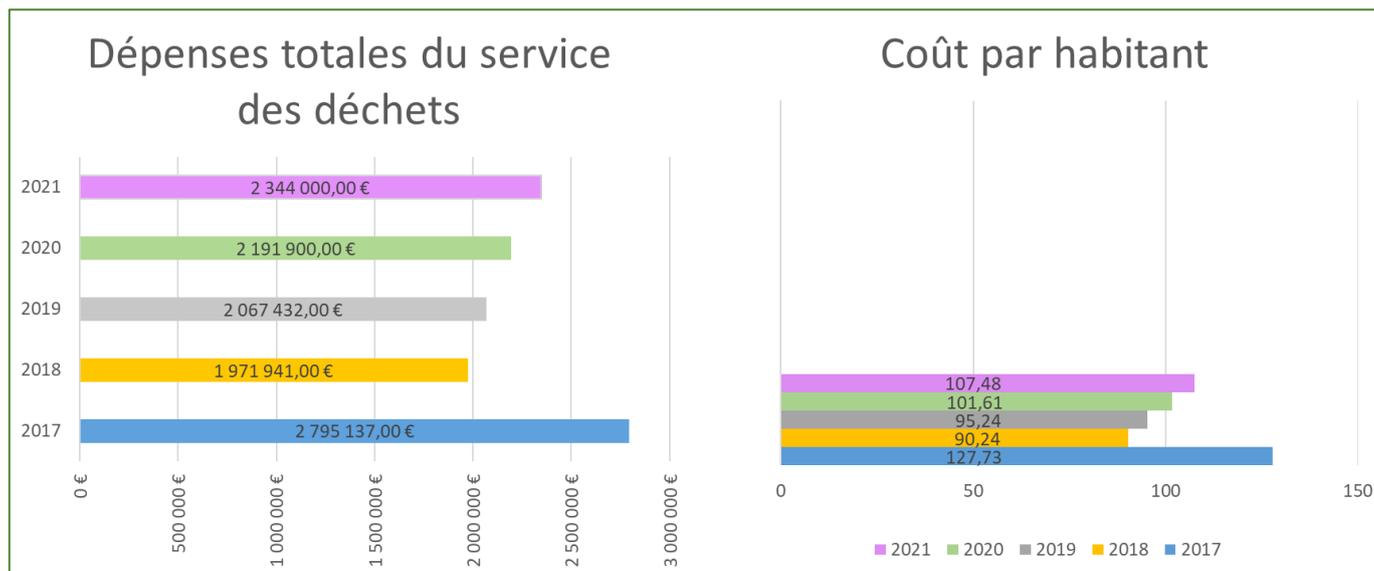
Ce temps supplémentaire nous aura permis de nous adjoindre les services d'un AMO.

3. Cadre budgétaire

3.1. Indicateurs financiers

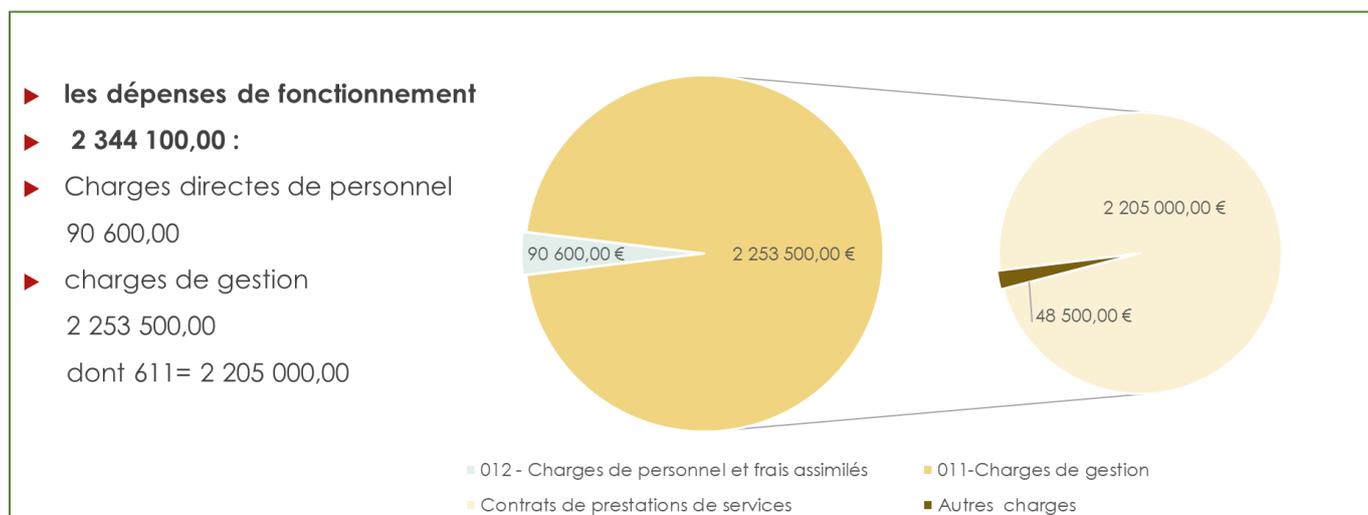
- Les dépenses totales :

En 2021, le coût total du service (OMR + tri sélectif + déchetteries, dont frais de personnel) s'élève à 2 344 000 € soit 107.48 €/habitant.



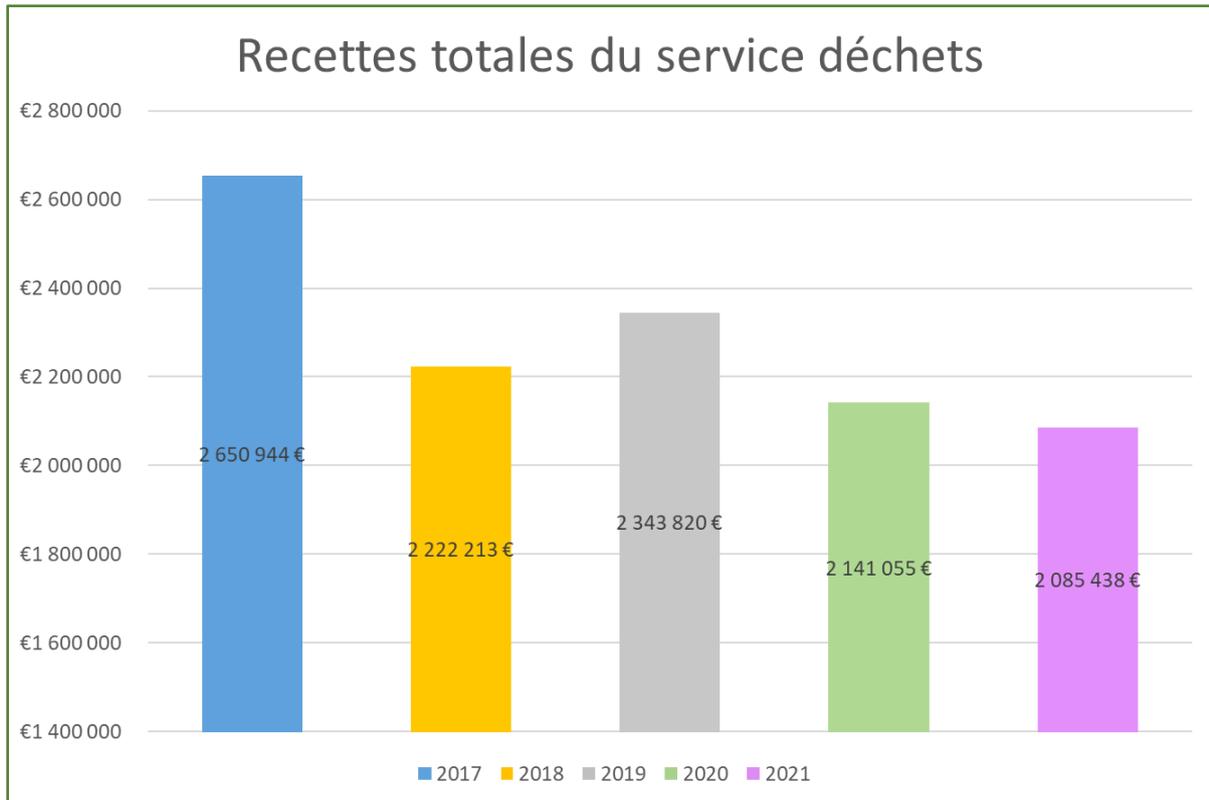
Pour rappel, 2018 correspond à la première année du contrat actuel.

- Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :



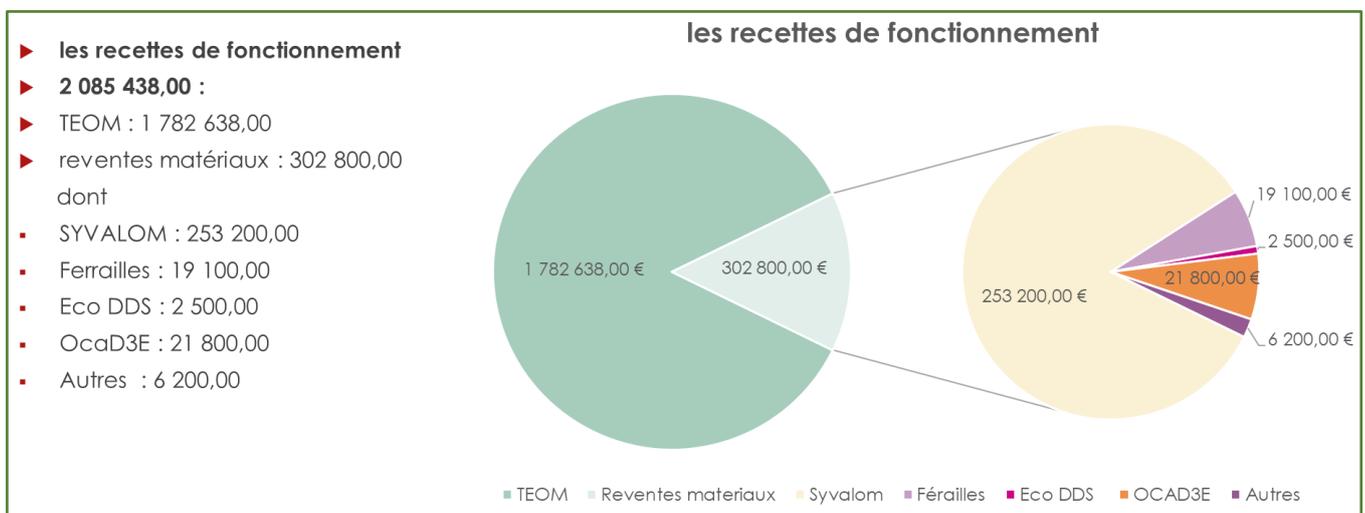
- Les recettes totales :

Les recettes proviennent majoritairement de la TEOM mais aussi des soutiens institutionnels au tri sélectif et de la revente des matériaux ; elles s'élèvent, en 2021, à **2 085 438 €**.

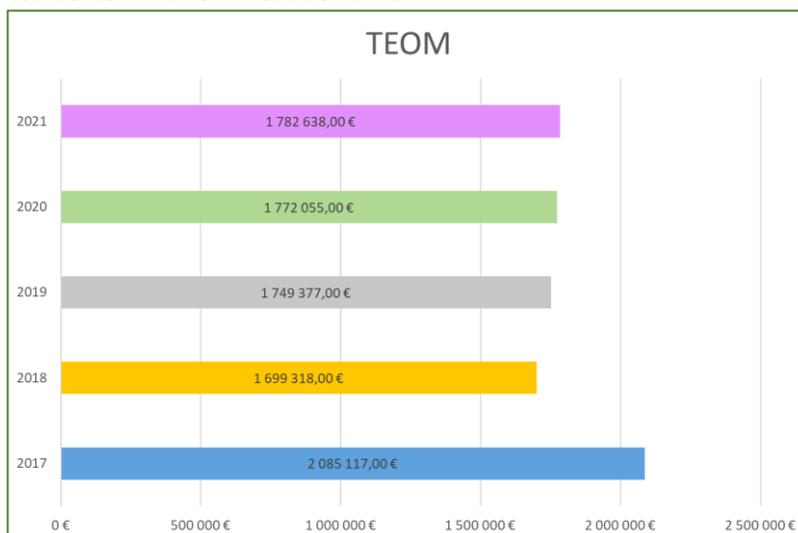


Rappel : A l'occasion des nouveaux contrats (2017/2018) et de la fusion, harmonisation de la TEOM à la baisse.

- Les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :



- Le service est financé pour l'essentiel par la TEOM, qui a produit une recette de 1 782 638 €. Le taux actuel a été harmonisé en 2018, un an après la fusion des trois anciennes Communautés de Communes. Il est de 10.10%.



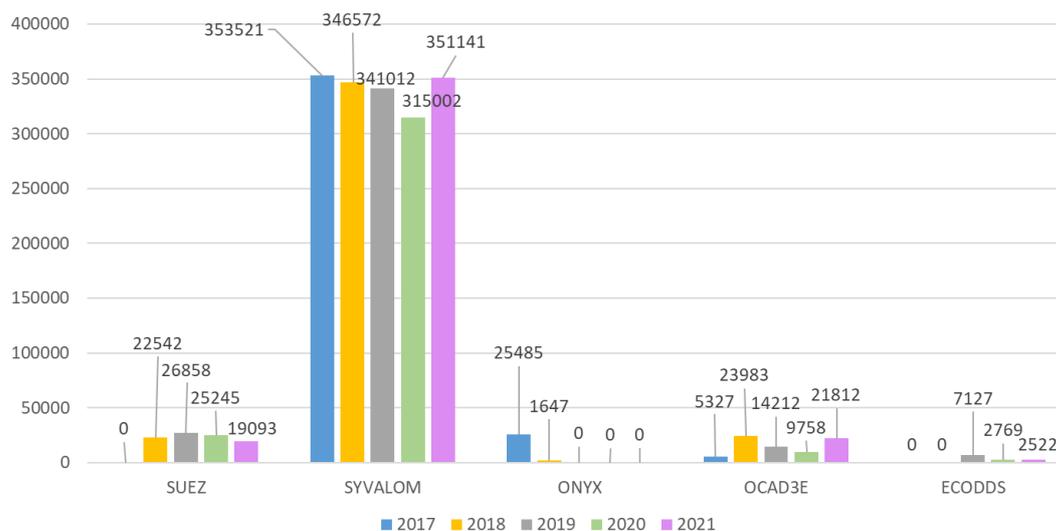
L'évolution des prix de reventes pour les différents matériaux :

Prix à la Tonne

Matière	Prix moyen 2018	Prix moyen 2019	Prix moyen 2020	Prix moyen 2021
Acier	133,55 €	79,48 €	61,34 €	186,68 €
Aluminium	472,00 €	394,91 €	318,78 €	528,23 €
Journaux, Revues, Magazines (JRM)	83,24 €	89,59 €	56,67 €	72,27 €
Cartons	91,28 €	75,29 €	57,95 €	152,81 €
Emballages Ménagers Recyclables (EMR)	68,55 €	60,00 €	37,51 €	134,48 €
Emballages pour Liquides Alimentaires (ELA)	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Gros de magasin pour papier et carton (GDM, papier et cartons)	-	-	-	125,20 €
Polyéthylène Téréphtalate clair (PET clair)	-	-	-	361,67 €
Polyéthylène Téréphtalate PET foncé (PET foncé)	-	-	-	74,50 €
Polyéthylène Haute Densité (PEHD)	226,21 €	256,99 €	154,24 €	233,83 €
Total plastiques	-	-	-	670,00 €
Films	-	-	-	-
Verre	28,97 €	29,38 €	23,80 €	21,82 €

Origine des données : SYVALOM

L'évolution des recettes provenant de la revente de matériaux :



Pour la part Syvalom, les chiffres présentés sont ceux de ce qui nous est dû pour l'exercice et non ce qui est enregistré en comptabilité (contrairement au graphique de la page précédente).

3.2. Les Investissements

2017 : 128 293 €

- Construction bureau et abri déchetterie de Sézanne : **107 468 €**
- Installation vidéoprotection déchetterie Sézanne : **6 591 €**
- Colonnes a verre : **4 956 €**
- Composteurs : **4 080 €**
- Mise aux normes déchetteries Esternay, Saron-sur-Aube : **3 900 €**
- Divers déchetteries : **1 135 €**
- Gestion des entrants déchetteries Esternay, Saron-sur-aube : **163 €**

2018 : 98 356 €

- Clôture déchetterie Sézanne : **33 840 €**
- Construction bureau et abri déchetterie de Sézanne : **32 087 €**
- Gestion des entrants déchetterie Esternay, Saron-sur-Aube : **12 214 €**
- Containers déchets Esternay, Saron-sur-Aube : **6 000 €**
- Barrière supplémentaire déchetterie de Sézanne : **4 570 €**
- Divers déchetteries : **4 059 €**
- Réservoir collecteur vidange déchetteries Esternay, Saron-sur-Aube : **2 995 €**
- Installation coffret électrique déchetterie Sézanne : **2 591 €**

2019 : 94 527 €

- Clôture déchetterie Saron-sur-Aube : **54 977 €**
- Gestion des entrants déchetterie Esternay, Saron-sur-Aube : **36 073 €**
- Panneaux déchetterie Esternay, Saron-sur-Aube : **1 830 €**
- Divers déchetteries : **1 357 €**
- Panneaux déchetterie Sézanne : **290 €**

2020 : 3 914 €

- Kit portail déchetterie de Sézanne : **3 914 €**

2021 : 43 969 €

- Colonnes à verre : **21 062 €**
- Réalisation de dallage et de bordures déchetterie de Saron-sur-Aube : **18 311 €**
- Divers déchetteries : **2 796 €**
- Panneaux de déchetterie d'Esternay : **439 €**
- Panneaux de déchetterie de Sézanne : **520 €**
- Panneaux de déchetterie de Saron-sur-Aube : **841 €**

2022 (Investissement réalisé à ce jour) : 98 148 €

- Sécurisation et signalisation des quais déchetterie de Sézanne : **52 734 €**
- Eclairage LED déchetterie Esternay et Saron-sur-Aube : **10 848 €**
- Porte de service déchetterie de Saron-sur-Aube : **1 827 €**
- Divers déchetteries : **212 €**
- Panneaux et autocollants déchetterie Esternay, Saron-sur-Aube : **341€**
- Plaque et autocollants déchetterie de Sézanne : **297€**

Sécurisation des quais de Sézanne



4. Le service rendu

4.1. La collecte

4.1.1. Collecte en porte à porte

- Les Ordures Ménagères Résiduelles sont collectées en poubelles noires ou grises, en sac, en conteneur, en bac, ou dans tout autre récipient, au choix des usagers. Le bac peut atteindre la taille maximum de 660 litres.

Elles sont collectées en porte-à-porte deux fois par semaine à Sézanne (le lundi et le jeudi) et une fois par semaine dans les autres communes (calendriers de ramassage). Soit un total de 5 449.29 tonnes collectées en 2021.

- Les Emballages Ménagers Recyclables (tri sélectif) sont collectés en flux multi-matériaux dans des sacs translucides jaunes de 50 litres (fournis par la Communauté de Communes et disponibles gratuitement en mairie) ou en bacs comme pour les écoles, les immeubles qui doivent avoir une contenance maximale de 360 litres.
- La collecte s'effectue en porte-à-porte tous les jeudis à Sézanne et une semaine sur deux dans les autres communes (calendriers de ramassage), ce qui a représenté un total de 660,21 tonnes en 2021.

Chaque année la CCSSOM met à jour et distribue en décembre de l'année N, le calendrier des collectes des ordures ménagères résiduelles et des déchets recyclables pour l'année N+1, pour chacune des 62 communes du territoire. Ce calendrier indique notamment les conditions de collecte lors des jours fériés, et le cas échéant, la date de report du service pour certains jours fériés.



Communauté de Communes de
Sézanne Sud-Ouest Marne

CALENDRIER 2021 des ramassages des ordures ménagères et des sacs jaunes du tri sélectif

JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL	
mercredi	6	mercredi	3	mercredi	3	mercredi	7
mercredi	13	mercredi	10	mercredi	10	mercredi	14
mercredi	20	mercredi	17	mercredi	17	mercredi	21
mercredi	27	mercredi	24	mercredi	24	mercredi	28
				mercredi	31		
MAI		JUIN		JUILLET		AOÛT	
mercredi	5	mercredi	2	mercredi	7	mercredi	4
mercredi	12	mercredi	9	mercredi	14	mercredi	11
mercredi	19	mercredi	16	mercredi	21	mercredi	18
mercredi	26	mercredi	23	mercredi	28	mercredi	25
		mercredi	30				
SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE	
mercredi	1	mercredi	6	mercredi	3	mercredi	1
mercredi	8	mercredi	13	mercredi	10	mercredi	8
mercredi	15	mercredi	20	mercredi	17	mercredi	15
mercredi	22	mercredi	27	mercredi	24	mercredi	22
mercredi	29					mercredi	29

**Merci de déposer vos sacs et autres conteneurs d'ordures ménagères
ainsi que vos sacs jaunes sur les trottoirs la veille du ramassage après
18h et si possible après 20h**

BAGNEUX



Sacs jaunes
un mercredi sur deux



Ordures ménagères
tous les mercredis

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

03 26 80 76 02

06 72 34 71 21

du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h



La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles et des déchets recyclables est assurée par la société ECT Collecte.

Un contrat en groupement de commande avec la Communauté de Communes de la Brie Champenoise a permis une harmonisation sur l'ensemble du territoire du groupement les modalités de collecte, garantissant ainsi un même niveau de service à l'ensemble des usagers.

4.1.2. Collecte en apports volontaires

- La collecte du verre est uniquement réalisée en point d'apport volontaire. Au total 133 colonnes à verre acquises et installées par la Communauté de Communes Sézanne Sud-Ouest Marnais sont réparties sur le territoire (au moins une colonne à verre par commune). En 2021, 995.52 tonnes ont été collectées.

La collecte est assurée par la société **Mineris**.

- La collecte des textiles, linge de maison, chaussures, maroquinerie sont aussi en apport volontaire dans des conteneurs situés sur le territoire et sur les trois déchetteries (Esternay, Saron-sur-Aube, Sézanne).

La collecte est effectuée par **Piste** (Parcours d'insertion Sociale par le Travail et pour l'Emploi).

4.1.3. Les déchetteries

La Communauté de Communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais dispose de 3 déchetteries sur son territoire.

Les particuliers de nos 62 communes de la CCSSOM peuvent se rendre dans l'une ou l'autre des trois déchetteries *mais en privilégiant celle attachée à leur territoire* :

- Déchetterie d'Esternay, rue des Noues - 51 310 ESTERNAY
- Déchetterie de Saron-sur-Aube, route de Sauvage 51 260 SARON-SUR-AUBE
- Déchetterie de Sézanne, rue du petit Etang – 51 120 SEZANNE

Pour les professionnels, La Communauté de Communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais, a instauré depuis le 1er janvier 2018 un tarif d'accès aux déchetteries installés dans l'une des communes de la CCSSOM que l'on peut acheter aux trois endroits ci-dessous :

- Au siège de la CCSSOM : promenade de l'Aube 51260 Anglure
- A la mairie d'Esternay : 10 Place du Général de Gaulle 51310 Esternay
- A la régie eau de Sézanne : 12 rue des moulins 51120 Sézanne

La gestion du service pour la déchetterie de Sézanne est faite en régie directe pour l'accueil du public, le dépôt des déchets et l'entretien de l'équipement. Le fonctionnement est assuré par un agent titulaire à temps complet. Pour faire face aux nombreux arrêts maladie en 2021, et dans le cas d'une démutualisation avec la commune de Sézanne, nous avons eu recours à des contrats de remplacement à temps partiels.

En revanche, la gestion du service des déchetteries d'Esternay et de Saron-sur-Aube est assurée en prestation de service par la société SUEZ qui a en charge le gardiennage et l'entretien.



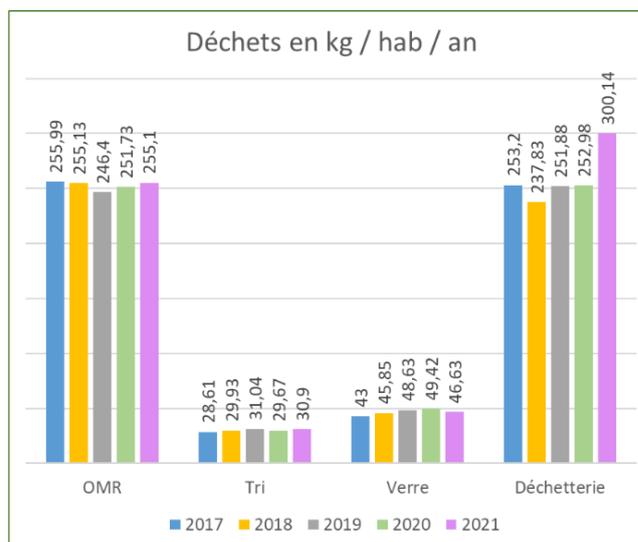
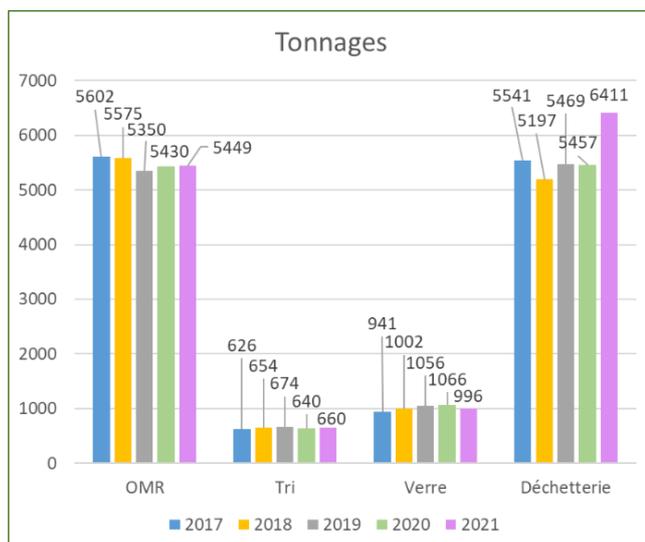
Evolution des tonnages :

Pour les trois déchetteries :

Bennes	2017	2018	2019	2020	2021
Gravats	1326	1149	1140	1254,7	1435,96
Tout-venant	1870	1645,5	1858,5	2041,98	2455,02
Déchets verts	1287	1400	1399	1103,9	1429,18
Métaux	221	208	245	262	260,73
Cartons / papiers	137	142,7	152,7	150,95	177,86
Meubles à compter du 01/10/2014	432	411	410,2	376,65	426,59
DDS (déchets dangereux spécifiques)	68,6	41,1	55,8	52,06	46,91
D3E (déchets es équipements électriques et électroniques)	199	200,1	207,7	214,5	179,07
Total	5541	5197	5469	5457	6411,32

Effet COVID :

Déchets OMR, Tri, Verre, Déchetteries



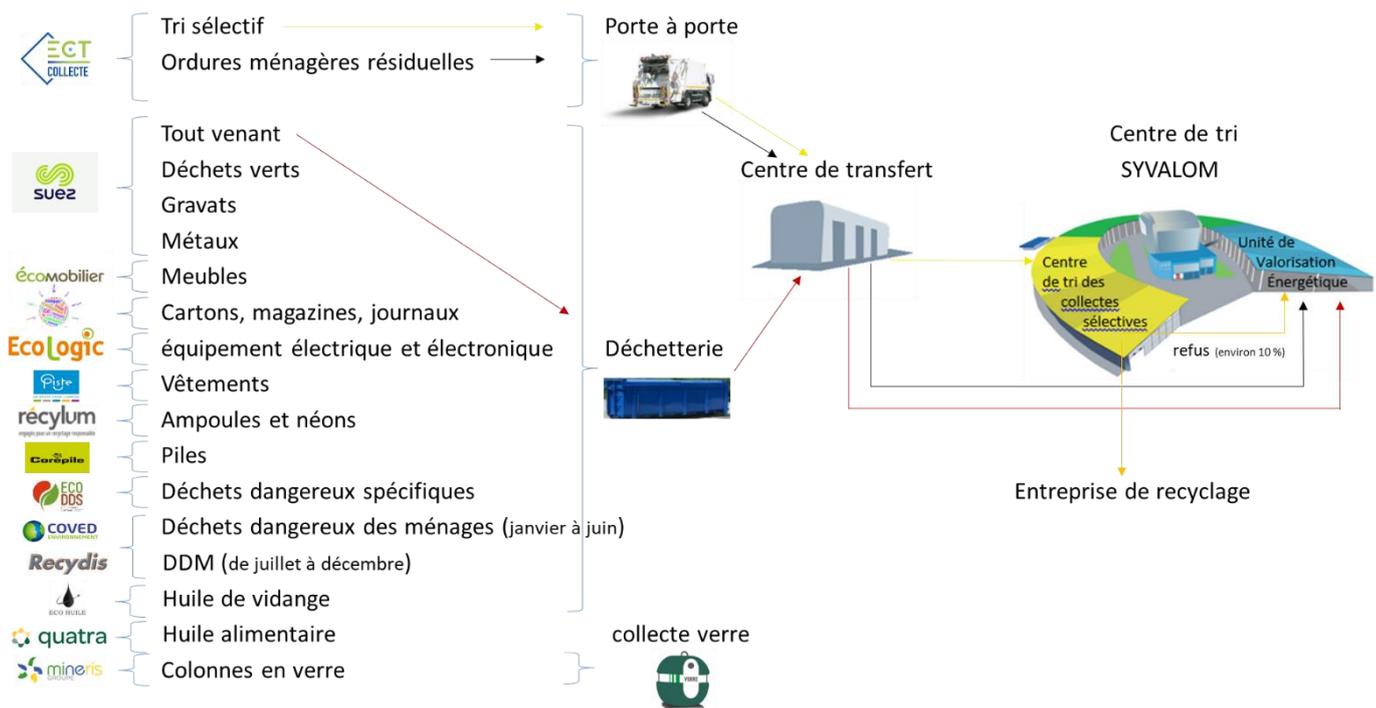
Population 2017	Population 2018	Population 2019	Population 2020	Population 2021
21884	21852	21713	21571	21360

Origine des données: INSEE

Vente de tickets d'accès aux professionnels :

	Anglure	Esternay	Sézanne	Total
2018	1 350 €	375 €	4 125 €	5 850 €
2019	1 050 €	225 €	4 900 €	6 175 €
2020	300 €	0 €	2 725 €	3 025 €
2021	375 €	0 €	625 €	1 000 €

4.2. Le traitement des déchets



Centre de transfert

Le tri sélectif et les ordures ménagères résiduelles collectés par ECT collecte, ainsi que les encombrants collectés par SUEZ, sont regroupés au centre de transfert de Sézanne.

Ces déchets sont ensuite acheminés au centre de tri le SYVALOM situé à la Veuve.

Centre de tri

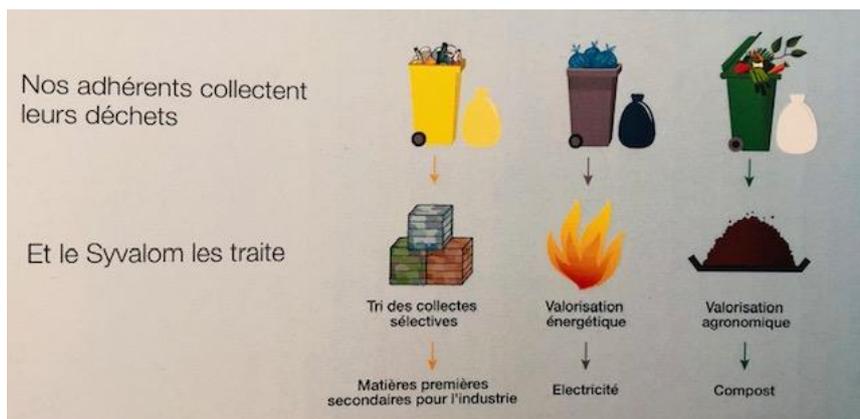
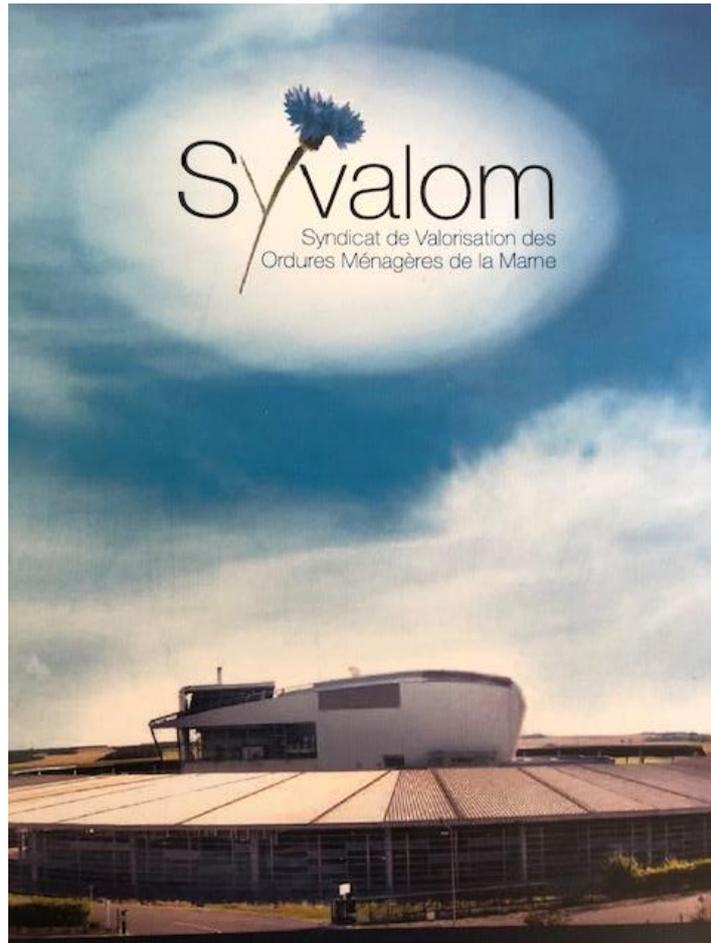
Le SYVALOM (Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne) auquel la Communauté de Communes a adhéré a été mis en service le 02.01.2006. Il représente 350 365 habitants (7 communautés de communes, 2 communautés d'agglomération, 1 communauté urbaine, 1 syndicat de collecte, Conseil Départemental).

Le SYVALOM a pour rôle le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés (unité de valorisation énergétique ou unité de valorisation agronomique), le tri et la valorisation des collectes sélectives (sacs jaunes).

- Les ordures ménagères et le tout-venant sont traités par l'UVE (Unité de Valorisation Énergétique). Ils sont incinérés, une partie est exploitée pour produire de l'électricité. La capacité du four est de 100 000 tonnes par an.
- La collecte sélective, l'ensemble des matériaux recyclables, est également envoyée, depuis avril 2016, à La Veuve.

La collecte sélective après avoir été triée et conditionnée suivant les prescriptions techniques des valorisateurs est en partie recyclée.

Les erreurs de tri seront traitées en refus de tri et envoyées à l'incinérateur.

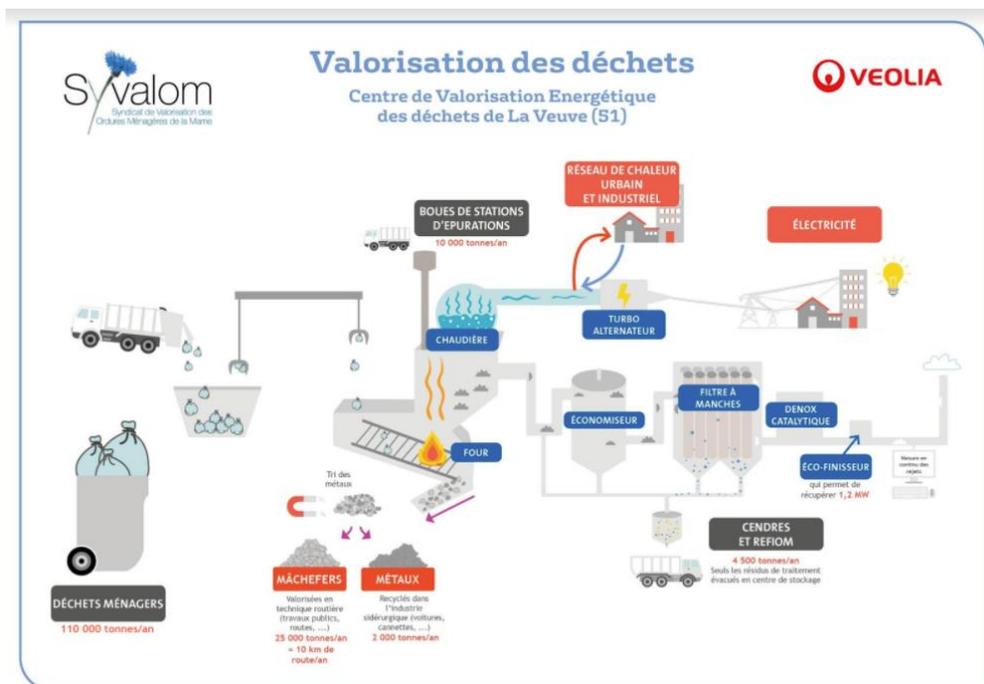


Le jeudi 2 décembre 2021, la 1ère pierre du réseau de chaleur qui partira de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) des déchets de La Veuve (51) a été posée par AUREADE, filiale du Groupe VEOLIA, et le SYVALOM.

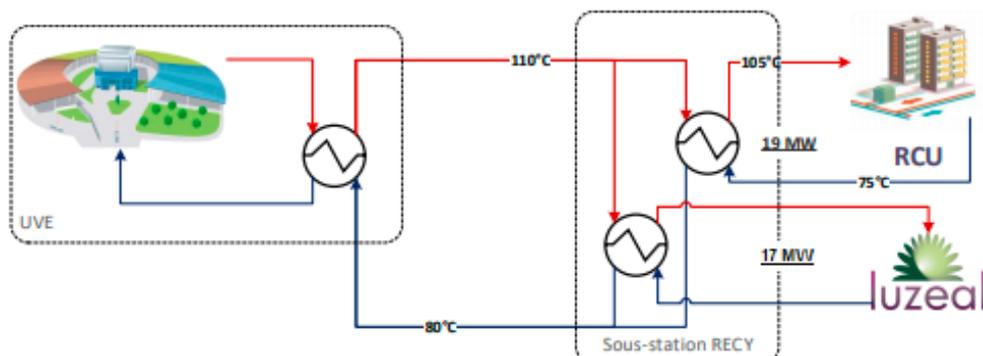
Ce réseau sera alimenté par la chaleur issue de l'UVE, il fournira la ville de CHALONS-EN-CHAMPAGNE un réseau de chauffage urbain pour répondre à une demande hivernale et en eau chaude sanitaire pour une demande estivale, ainsi que le site industriel LUZEAL qui sera alimentée en été pour sa campagne de séchage de luzerne.

Ces travaux seront menés en parallèle de la mise en conformité du système de traitement des fumées de l'UVE, dans le cadre de la réglementation. Ces deux besoins complémentaires doivent permettre à l'UVE de La Veuve de valoriser son énergie sous forme thermique tout au long de l'année tout en continuant à produire de l'électricité.

L'utilisation du réseau de chaleur dans les meilleures conditions pour des besoins en été et hiver s'intègre parfaitement dans le territoire par l'optimisation des performances environnementales et économiques.



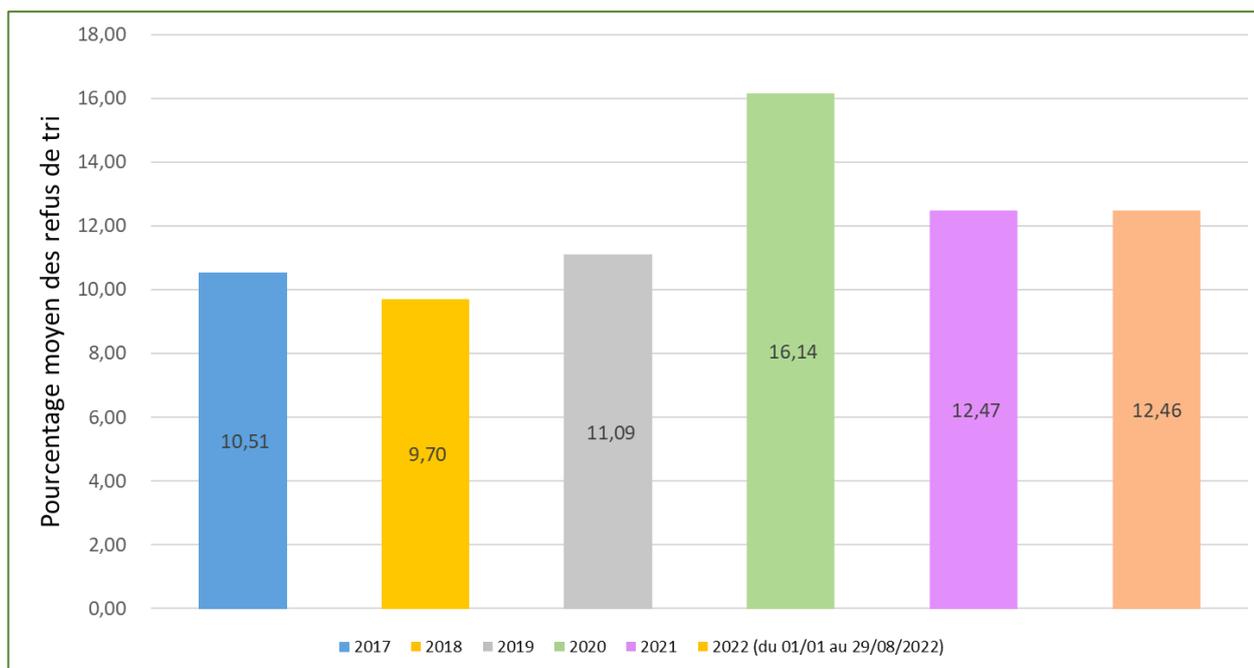
Comment fonctionne l'alimentation du réseau de chaleur à partir de l'UVE ?



4.3. Le tri

Les caractérisations :

Les caractérisations consistent à effectuer une prise d'échantillons sur une ou plusieurs communes du territoire. Ces prélèvements sont réalisées au minimum chaque mois (11 pour l'année 2021) et permettent de déterminer la qualité du tri collecté. Le taux de refus (déchets qui ne devraient pas être dans le sac jaune) est pris en compte dans le calcul des subventions attribuées au titre du soutien à la tonne triée.



4.4. Les évolutions

4.4.1. Les composteurs

Les composteurs :

En 2019, pour faire diminuer les déchets, nous avons proposé trois solutions qui viennent compléter le geste de tri : composteurs, lombricomposteur, poules.

18 familles se sont portées volontaires et ont joué le jeu de peser leurs déchets avant et après. Le plus facile et le meilleur rendement a été le composteur.

Un rappel a été fait dans le MAG n° 5 en août 2021.

Vente de composteurs

2019
261 de 400 litres 453 de 600 litres

2020
3 de 400 litres 7 de 600 litres

2021
12 de 400 litres 13 de 600 litres

2022
4 de 400 litres 6 de 600 litres

4.4.2. Les huiles de fritures et les capsules

- Les huiles de fritures collectées par QUATRA depuis juin 2021.



- Les Capsules à café type NESPRESSO collectées par SUEZ depuis mars 2022



4.5. L'évolution des consignes de tri en janvier 2023

La mise en place des consignes de tri sur notre territoire a commencé en 2002.

Un nouveau défi réside dans une extension des consignes de tri au niveau national, toutes les collectivités doivent s'engager dans ce projet.

Il s'agit de recycler **100% des matières plastiques** (les bouteilles, les canettes, les cartons, les cahiers, blocs notes mais aussi les films plastique, les pots de yaourt, les barquettes, les sachets) d'ici le 1^{er} janvier 2025 sur tout le territoire national.

Au 1er janvier 2021, 35 millions de Français pouvaient déjà trier tous leurs emballages plastiques (référence CITEO).

Notre collectivité doit désormais s'inscrire dans cette démarche qui implique : modernisation des centres de tri, développement des capacités de recyclage des emballages en plastique, efforts des marques sur leurs emballages afin qu'ils soient davantage recyclables.

L'ECT (Extension des Consignes de Tri) seront effectifs sur notre territoire au **1^{er} janvier 2023**.

Les enjeux de l'ECT :

- **Simplifier le geste de tri** (plus de doute à avoir sur les emballages en plastique, comme les films plastique, le tube de dentifrice, le pot de yaourt... puisque tous les emballages plastiques sont à déposer dans le sac jaune).
- **Améliorer les performances** de recyclage des emballages et des papiers (4kg/hab/an chiffre CITEO) et réduire le taux de refus.
- **Optimiser la collecte et réduire les disparités** de performances sur tous les centres de tri.
- **Maîtriser les coûts** du dispositif

Une campagne de sensibilisation sera lancée dernier trimestre 2022.

En plus des contenants que vous avez l'habitude de trier dans le sac jaune

à partir du 1^{er} janvier 2023

TOUS les emballages en plastique vont dans le sac jaune

Bonne nouvelle pour le tri !

POTS

POCHES, BERLINGOTS ET TUBES

FILMS, COQUES, BARQUETTES ET BLISTERS

SACS ET SACHETS

je dépose aussi

À noter : les cales en plastique ou en polyéthylène et le papier bulle qui protègent votre colis. En grande quantité, privilégiez la déchetterie.

Dans le sac jaune, on met :

- ✓ Le sac de lingettes **pas X** les lingettes
- ✓ L'emballage de la brosse à dents **pas X** la brosse à dent
- ✓ La boîte en carton des mouchoirs en papier **pas X** les mouchoirs en papier

En résumé, un emballage ça doit :

- contenir et/ou regrouper des produits (alimentaires ou non)
- faciliter la mise en rayon
- conserver et protéger les produits (alimentaires ou non)
- informer les consommateurs

Ne pas séparer

C'est facile ! Pas besoin de les laver, il suffit de les vider et de les séparer

CHEZ VOUS TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

capsules à café et à thé en métal et en plastique

papier cadeau en papier et plastique

5. Communication

5.1. Communication institutionnelle

5.1.1. Le MAG, magazine intercommunal

dossier

L'environnement est un domaine dont l'importance ne cesse de croître et dont la complexité ne se dément pas. Il est devenu un sujet transversal qui intervient dans toutes les décisions du quotidien et dans l'ensemble des compétences de la CCSSOM. Ainsi, préalablement à chaque décision, la question de son impact sur l'environnement et le développement durable doit être posée.

Trier, un geste précieux pour l'environnement

En chiffres

2,2 M€
coût annuel de la gestion des déchets sur le territoire de la CCSSOM

5 430 t
de sacs noirs collectés sur le territoire de la CCSSOM en 2020

1 000 t
de verre collectés sur le territoire de la CCSSOM en 2020

650 t
de sacs jaunes collectés sur le territoire de la CCSSOM en 2020

Le réseau de déchetteries est organisé autour de trois sites

Sézanne, Saron-sur-Aube et Esternay, qui offrent le même service aux usagers. La déchetterie de Sézanne est la plus importante en volume collecté et en heures d'ouverture. La gestion du site est assurée par une Régie (concrètement une personne employée par la CCSSOM) et celle de l'enlèvement des déchets par Suez. La gestion des sites et des déchets de Saron-sur-Aube et d'Esternay est assurée par la société Suez qui a en charge le gardiennage et l'entretien.

La collecte traditionnelle des sacs noirs et jaunes

est assurée sur le territoire de la CCSSOM par la société ECT Collecte qui a été choisie pour 5 ans après un appel d'offres. Les sacs noirs et jaunes représentent une collecte annuelle globale de 6 080 tonnes sur l'ensemble du territoire de la CCSSOM. Ils sont dirigés vers un centre de transfert implanté à Sézanne avant d'être acheminés au SYVALOM, centre de traitement et de valorisation des ordures ménagères, situé à La Veuve, près de Châlons. Les sacs jaunes y sont triés ou valorisés dans différentes filières de valorisation pour devenir des matières premières secondaires destinées à l'industrie (acier, aluminium, cartonnages, plastiques...). Les autres déchets ménagers et les refus de tri sont incinérés et permettent la production d'électricité et de mâchefer.

Circuit des déchets sur le territoire de la CCSSOM



5 400 tonnes
de déchets ont été déposés en 2020 dans les déchetteries de la CCSSOM

En pratique Préparer sa venue en déchetterie

Les particuliers sont invités à organiser le chargement de leur véhicule en tenant compte des plans de chacune des trois déchetteries (qui apparaîtront dans le prochain guide du tri). Cette démarche anticipatrice est de nature à faciliter le déchargement dans les bennes et à fluidifier le trafic dans les déchetteries.

Les professionnels doivent acheter des tickets d'accès dans les pôles de proximité.

* De plus en plus de déchets peuvent faire l'objet d'un tri pour être ensuite recyclés ou valorisés : meubles, déchets des équipements électriques et électroniques, piles, vêtements...



Sacs jaunes attention, ne pas bien trier coûte cher...

La qualité du tri s'est fortement détériorée au cours de l'année 2020 et il importe que les habitants reprennent de bonnes habitudes. Cette détérioration est mesurée par le "processus de caractérisation" pratiqué par le Syvalom. En effet, ce dernier procède régulièrement, tout au long de l'année, à une analyse aléatoire des sacs jaunes, dont les résultats déterminent ensuite un taux de rejet, ce dernier implique des coûts supplémentaires de traitement. C'est ainsi que les défauts de tri peuvent entraîner une augmentation du montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).
En cas de doute ou d'interrogation, Valérie Jean, ambassadrice du tri, au 06 72 34 71 21 ou par mail : Jean.v@ccssom.fr

Quelles sont les erreurs de tri les plus fréquentes dans les sacs jaunes ?
Les pots en plastique, les films et suremballages en plastique, les barquettes en polystyrène doivent être déposés dans le sac noir. Les cartons trop gros doivent être emportés à la déchetterie.



Lancez-vous dans le compost ! c'est le meilleur moyen de réduire le poids de votre poubelle noire
Pour vous aider à sauter le pas, la CCSSOM vous propose d'acquies votre composteur à prix réduit ! Pour en savoir plus, contactez Valérie Jean au 06 72 34 71 21 ou par mail : Jean.v@ccssom.fr

Un nouveau Guide du Tri
La CCSSOM en partenariat avec la CCBC a élaboré un nouveau guide du tri. Plus clair et plus lisible, avec des illustrations ludiques, il sera disponible prochainement.

> Actus

Environnement

Biodéchets : l'aventure continue !

La collecte, le transport et le traitement des déchets ménagers constituent, pour la Communauté de Communes, la dépense de fonctionnement la plus lourde après les charges de personnel. L'incinération des ordures contenues dans nos poubelles noires est coûteuse, et il est important de faire du tri sélectif, pour recycler, valoriser et réduire la facture. C'est ce que font la plupart d'entre vous en jetant certains matériaux dans les sacs jaunes, et en allant à la déchetterie.

La tri des déchets verts (tontes de gazon, taille de haie) et des restes de cuisine est aussi une bonne solution. Durant près de 10 mois, la Communauté de Communes a mené une expérimentation avec l'aide de plusieurs foyers « cobayes ». Cela a permis de constater que le compostage est le dispositif le plus simple et le plus efficace.

Aujourd'hui, le tri sélectif des biodéchets entre dans une nouvelle phase, et, en novembre 2018, la Communauté de Communes a proposé un accord groupé de composteurs à l'insu des 105 communes du territoire.

Plus de 700 familles ont souhaité participer à cette opération. Elles ont reçu, début avril, un composteur en bois, pratique à installer et à utiliser, à coût très réduit, puisque la Communauté de Communes prend à sa charge 64 % du prix.

Rassemblez-vous, si vous n'avez pas répondu en novembre dernier, il n'est pas trop tard : remplissez le formulaire à l'adresse suivante : deffidurecyclage@gmail.com



GESTION DES ENTRANTS ET SÉCURISATION DES DÉCHETTERIES DE SARON-SUR-AUBE ET ESTERNAY

La Communauté de Communes a décidé de procéder à la sécurisation et à la mise en place d'une gestion des entrants pour les déchetteries de Saron-sur-Aube et d'Esternay.

Ces opérations se réaliseront par la mise en place de caméras, l'installation de barrières (entrées et sorties) ainsi que d'une borne d'accès et la pose d'une clôture de détection électroscopique sur le site de Saron-sur-Aube.

Pour le site d'Esternay, il s'agit de la pose d'une barrière à l'entrée.
Le montant total de ces travaux est de : 104 702,96 € TTC.



N'oubliez pas ! Vous avez des questions, un souci, un doute ?

Valérie JEAN, Ambassadrice du tri (au 06 72 34 71 21), ou Jeannine JACQUEMIN, Responsable déchets (au 03 26 83 76 02) vous renseignent et vous aident bien volontiers !

VIVE LES BIODÉCHETS !

VOUS VOULEZ VRAIMENT QUE VOTRE POUBELLE SOIT RAPAZÉE ?

Aidez, pas d'hésitation ! Il faut la sortir la veille au soir (après 18h, et de préférence après 20h), et pas le matin juste avant le passage du camion de collecte, il ne passe pas toujours à la même heure !

LE RAPAZAGE DES POUBELLES

Quand vous venez jeter votre ordures, pensez au camion qui ramassera les poubelles : il est grand, et s'il est bloqué par un véhicule mal garé, il fait demi-tour, et les poubelles ne sont pas ramassées... Alors, rendez-vous bien les emplacements de stationnement, et regardez si vous laissez assez de place pour un camion ! Merci pour lui, et merci pour les poubelles !

2021

2019

5.1.2. Nouveau guide du tri & Affiche déchetteries (distribués aux mairies mi-novembre 2021)

J'évite les erreurs de tri et je mets dans la poubelle

suremballages, sacs et films en plastique

masques

coques de plastique

mouchoirs jetables, vaisselle et gobelets en carton ou en plastique, essuie-tout, boîtes en carton souillées, papier peint, papier cadeau

emballages alimentaires en plastique pots à yaourt, à crème fraîche, barquettes à beurre, à glace. Boîtes à gâteaux ou à viennoiseries en plastique

couches

papiers passés au destructeur

vases, verres, vaisselle brisée (privilégier la déchetterie, pensez à nos agents)

tous les emballages en polystyrène : barquettes, boîtes à œufs, protections des colis

Pensez composteur

Les restes végétaux de cuisine, les épluchures de fruits et légumes, les fleurs fanées, les tontes de gazon en petite quantité et les petites tailles de haies peuvent aller au composteur plutôt que dans la poubelle.

Guide du tri Edition 2021

Trier ses déchets, un geste précieux pour l'environnement

Logo of the Communauté de Communes de la Vallée de la Seine and the logo of the CITEO (Centre Intercommunal de Traitement des Déchets Industriels et Commerciaux).

dans le sac jaune je mets

les bouteilles et flacons en plastique vides et aplatis

les boîtes métalliques vides

le papier

les cartons et cartonnets aplatis

Je vous conseille de remettre les bouchons sur les bouteilles en plastique après avoir pris soin de les aplatiser.

Bonne nouvelle ! les couvercles en métal peuvent aussi être déposés dans les sacs jaunes.

dans la colonne à verre je mets

les bouteilles en verre

les flacons de parfums et pots à cosmétique en verre

les bocaux en verre

Attention les amis ! Les bouchons en plastique et en bois ne doivent pas être jetés dans la colonne à verre.

Une question sur le tri ?

→ Contactez l'Ambassadrice du tri
06 72 34 71 21
ambassadricedutri@cosom.fr

→ Téléchargez l'application CITEO
+ Le Guide du tri
www.cosomdedetri.fr

Logo of the Communauté de Communes de la Vallée de la Seine and the logo of the CITEO.

ÉDITION 2021

UNE QUESTION ? UN DOUTE ?
Contactez notre ambassadrice du tri
06 72 34 71 21
ambassadriceutri@ccssom.fr

Pour faciliter mon passage, j'organise le chargement de mon véhicule en fonction de la disposition des bennes et contenants de la déchetterie de Sézanne

*Emplacement 7 : Emballages vides souillés (sauf bidons de pétrole - Benne 12)

Z.I. du Petit étang
Du 1^{er} avril au 30 septembre
• Lundi : 14h - 18h30
• Mardi / mercredi / jeudi / vendredi : 9h - 12h et 13h30 - 18h30
• Samedi : 9h - 12h et 13h30 - 17h

Du 1^{er} octobre au 31 mars
• Lundi : 13h30 - 16h30
• Mardi / mercredi / jeudi / vendredi : 9h - 12h et 13h30 - 16h30
• Samedi : 9h - 12h et 13h30 - 16h30

À la déchetterie de Sézanne j'apporte et je trie

<p>benne n° 1 GRAVATS sauf plâtre, placo et béton cellulaire à trier dans le Tout-Venant</p>	<p>benne n° 2 ou 3 VÉGÉTAUX DÉCHETS VERTS</p>	<p>benne n° 4 ou 5 TOUT-VENANT</p>	<p>benne n° 6 FERRAILLE MÉTAUX</p>
<p>caisiers et aire de stockage 8 ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES</p>	<p>benne n° 9 MEUBLES À ranger à l'intérieur de la benne</p>	<p>contenants 10 AMPOULES LED ET NÉONS sauf ampoules à filaments</p>	<p>contenants 10 PILES ET BATTERIES</p>
<p>box, abris 11 CARTONS APLATIS livres, papier, journaux, revues, magazines</p>	<p>contenant 12 DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX</p>	<p>conteneurs 13 VÊTEMENTS linge de maison, maroquinerie, chaussures</p>	<p>cuves 14 HUILES DE VIDANGE ET VÉGÉTALES</p>

Les horaires des déchetteries sont à consulter sur www.ccssom.fr

IMPORTANT



Communauté de Communes de
Sézanne Sud-Ouest Meuse

NE PAS JETER

Trier ses déchets est un geste précieux pour l'environnement, c'est pourquoi la CCSSOM est heureuse de vous offrir :



5.1.3. Site internet & Facebook



5.2. Actions de sensibilisation

L'année 2021 n'a naturellement pas permis de déployer nos actions de sensibilisation comme nous l'aurions souhaité. Notamment pas de réunion publique et peu de porte à porte.

Notre ambassadrice de tri, Mme Valérie Jean, a lancé auprès des communes et des écoles une campagne de communication sur les actions qu'elle pouvait mener. Celle-ci a enclenché quelques animations en 2021 et plus nettement en 2022.

En revanche, on note une forte sollicitation par téléphone, peu par mail.

6. Chiffres clés 2021 à retenir (avec rappel 2020)

Tonnage OMR / hab

Refus de Tri



247 kg (242 kg)

12.47 % (16.14 %)

Tonnage déchetteries
/ hab



291 kg (253 kg)

Tonnage Tri / hab



30 kg (28.55kg)

Coût total du services
déchets / hab

107.50 € (98€)

Tonnage verre / hab



45 kg (48 kg)

133 colonnes

7. Lexique

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (tout équipement fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou accumulateur).

ECO DDS : Déchets Diffus Spécifiques (peintures, solvants, acides, bases...).

ECT : Extension des Consignes de tri.

ELA : Emballages pour Liquides Alimentaires (briques alimentaires pour jus de fruit, lait, potage...)

OCAD3E : Organisme coordinateur pour la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers.

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles.

PET clair : Polyéthylène Téréphtalate clair (bouteille d'eau)

PET foncé : Polyéthylène Téréphtalate foncé (bouteille d'eau gazeuse ou soda)

PEHD : Polyéthylène Haute Densité (plastique généralement opaque comme les bouteilles, flacons, films, pots, barquettes ou bouchons).

RCU : Réseau de Chaleur Urbain

SYVALOM : Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne.

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

UVE : Unité de Valorisation Energétique.